C.A.H

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 76-288 du 19 Novembre 1976

portant nomination des membres du Bureau Spécial de Recouvrement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;

VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

VU le Décret n° 75-112 du 9 Mai 1975, portant nomination des membres du Bureau Spécial de Recouvrement ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Les personnes dont les noms suivent sont nommées membres du Bureau Spécial de Recouvrement, cumulativement avec leurs fonctions actuelles :

- MONGBO Victor : Agent d'administration auxiliaire de 1ère catégorie ;
- AWELE Pascal : Agent d'administration auxiliaire de 1ère catégorie ;
- GBENOU Cécile : Inspecteur du Trésor ;
- SANT'ANNA Jean-Claude: Agent d'administration de 2è catégorie ;
- ZOSSOU Nestor : Adjoint Administratif de 2è catégorie ;
- MIAN Joseph : Contrôleur du Trésor.

ARTICLE 2.- Dans l'exercice de leurs fonctions, les membres du Bureau Spécial de Recouvrement sont placés sous l'autorité du Directeur dudit Bureau.

.../...

ARTICLE 3.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du Décret n°75-112 du 9 Mai 1975, sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 19 Novembre 1976

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances

Isidore AMOUSSOU

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CNR 4 SGG 4 SPD 2 MFPT 4 DP 4 Autres Ministères 14 DPE-DGAJL-INSAE 6 IAA-IGF-DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 5 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 20 BN 2 UNB 2 FSJEP 2 JORPB 1.- Intéressés 6.-